

St Sulpice le Mag'

Juillet 2023



LE MARCHÉ DE SAINT SULPICE DES LANDES

Parking Salle des Sports
(ou la salle des Sports en cas de pluie)
Le 9 juin 2023 | de 15h30 à 20h00
et à partir de 20h10 un théâtre
d'improvisation organisé par Décl'ic

2^{EME}
EDITION



RETOUR SUR LA 2^{ème} EDITION
DU MARCHÉ DE ST SULPICE !
PAGE 6



ADHÉSION AU SDE 35
PAGE 7

L'association
"Des Jeux en Société"
vous invite à une :

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Venez partager vos jeux préférés ou
en découvrir de nouveaux !!

Une soirée pour des joueurs passionnés,
occasionnels ou réguliers!

TOUS les vendredis à partir de 20h30
rue de la mairie
5390 St-Sulpice-des-Landes

Soirée hebdomadaire
Restez connectés sur
desjeuensociete.fr

Confirmez votre présence :
par téléphone au 06.95.17.39.42 (SMS ou appel)
ou par mail à l'adresse : desjeuensociete@kaz.bzh

ZOOM SUR L'ASSOCIATION DES
JEUX EN SOCIÉTÉ
PAGE 9

ÉDITO DU MAIRE

L'équipe municipale vous souhaite un bel été

Victor LERMITE

facebook

Pensez à vous connecter pour suivre toute l'actualité de votre commune

<https://www.facebook.com/mairiesaintsulpicedeslandes35390>

NOUVEAUTÉS AU SEIN DES EMPLOYÉS DE MAIRIE

Delphine POUSSIN CHIAVERINA a pris ses fonctions le 1er mars 2023 en tant que secrétaire de mairie en remplacement de Mme Claudine POIRIER.

Anaïs ARGOUARC'H, notre agent d'accueil et d'urbanisme quitte ses fonctions. Nous lui souhaitons bonne continuation et la remercions pour l'accueil et le travail fourni, son remplacement sera officialisé en septembre.



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2023

1) Affectation des résultats 2022 sur 2023 pour l'ensemble des budgets

Affectation les résultats sur les budgets primitifs 2023 de la façon suivante :

COMMERCE BOULANGERIE / CA 2022

Résultat fonctionnement : excédent de 6 828.89 €

Résultat investissement : déficit de 3 588.23 €

Affectation de résultat de 6 828.89 € sur le BP 2023

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 3 589 €

Report en section de fonctionnement art 002 : 3 239.89 €

SERVICE ASSAINISSEMENT / CA 2022

Résultat d'exploitation : excédent de 60 654.48 €

Résultat investissement : excédent de 3 798.13 €

Affectation de résultat de 60 654.48 € sur le BP 2023

Report en section d'exploitation art 002 : 14 654.48 €

Excédent d'exploitation capitalisé art 1068 : 46 000 €

COMMUNE BUDGET PRINCIPAL / CA 2022

Résultat fonctionnement : excédent de 171 416.08 €

Résultat investissement : Excédent de 44 631.95 €

Affectation de résultat de 171 416.08 € sur le BP 2023

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 121 416.08 €

Report en section de fonctionnement art 002 : 50 000 €

2) Approbation des Budgets Primitifs 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les cinq budgets 2023 préparés par la commission des finances :

Budget commune :

Section fonctionnement : 767 196 €

Section investissement : 729 361.03 €

Soit au total : 1 496 557.03 €

Budget Service Assainissement :

Section exploitation : 50 456.48 €

Section investissement : 83 609.61 €

Soit au total : 134 066.09 €

Budget Commerce Boulangerie :

Section fonctionnement : 9 181.89 €

Section investissement : 7 188.23 €

Soit au total : 16 370.12 €

Budget Panneaux photovoltaïques :

Section fonctionnement : 7 627.37 €

Section investissement : 94 688.87 €

Soit au total : 102 316.24 €

Budget Lotissement « Les Rives de l'Aron » :

Section fonctionnement : 101 000€

Section investissement : 123 695 €

Soit au total : 224 695€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'ensemble des cinq budgets primitifs 2023.

3) Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.80 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54.46 %

- taxe d'habitation (TH) : 17.40 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

4) Nouvelle répartition de l'enveloppe des indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal de la commune de St Sulpice des Landes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux ;

L'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum soit 40.3 % de l'indice 1027,

Considérant la délibération du 21 février 2022 fixant le nombre d'adjoints à trois.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide, par 10 voix pour et 1 voix par abstention

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 29.20 %

- 1er adjoint : 14.40 %

- 2nd adjoint: 14.40 %

- 3ème adjoint: 14.40 %

Article 2 : cette nouvelle répartition prendra effet au 1er avril 2023.

5) Mise en place d'une tarification pour l'occupation de la salle du Clos de la Grée

Suite à des demandes de particuliers pour occuper la salle du Clos de la Grée, Monsieur le Maire propose de mettre en place une tarification pour l'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs journaliers suivants applicables à compter du 1er avril 2023 :

-Salle entière : journée 50 € / week-end 90 €

-Bureau : 5 €

-Perte de clé : 70 €

-Forfait nettoyage (si ménage non réalisé correctement par l'utilisateur) : 35 €

6) Subvention communale au Club Multi-Sports Sud Vilaine

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Club Multi-Sports Sud Vilaine pour l'année 2023 d'un montant de 8 000 € pour les 4 communes de l'ancien Pays de Grand-Fougeray.

La répartition pourrait se faire au prorata du nombre d'habitants.

La commune compte 836 habitants, le montant serait donc de 1 154 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime accepte de verser 1 154 € au CMSV.

7) Rétrocession à titre gratuit de Néotoa pour la commune des parcelles cadastrées section ZK, numéro 110, 112 et 113

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au terme d'un acte notarié reçu par Maître Laurence AVENEL-THEZE, notaire à Bain de Bretagne, en date du 21 septembre 2020, NEOTOA a acquis à titre gratuit un terrain situé au Bourg, cadastré section ZK, numéros 107 et 108, d'une contenance totale de 37 a et 20 ca, afin d'y réaliser 11 logements collectifs locatifs sociaux PLUS/PLAI.

Au terme de cet acte, il avait été convenu entre les parties qu'une fois les travaux terminés, NEOTOA rétrocéderait l'ensemble des voiries et espaces verts à la commune.

Conformément au principe de rétrocession exposé ci-dessous :

- Les parcelles cadastrées sections ZK, numéro 110 pour 10 m2, numéro 112 pour 8m2 et numéro 113 pour 2300 m2, soit une contenance totale de 2318 m2 sont rétrocédées à notre commune à titre gratuit.

NEOTOA décide que les frais inhérents à cet acte de cession (frais d'actes notariés et frais de géomètre) seront pris en charge par NEOTOA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime décide d'accepter la rétrocession à titre gratuit par NEOTOA des parcelles cadastrées sections ZK, numéro 110 pour 10 m2, numéro 112 pour 8m2 et numéro 113 pour 2300 m2.

8) Adhésion au SDE 35 (cf article page 7)

Vu la délibération n° COM_2013-06-12/10 du Comité syndical du SDE35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ; Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1er mars 2007 la compétence optionnelle éclairage.

Le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public, notamment par l'intermédiaire d'un outil dématérialisé de gestion des installations.

Le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence à mener une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage afin de réduire les consommations et les pollutions lumineuses.

Le Comité syndical du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1er janvier 2015 :

- le transfert de compétence éclairage concerne les travaux et la maintenance ;
- la maintenance de l'éclairage public est financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini chaque année par le Comité syndical.

Le SDE 35 participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement selon les critères établis par le guide des aides adopté chaque année par le comité syndical du SDE 35.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

9) Annulation Délib. 31/01 - n° 3 : Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) – Construction d'une Maison d'Assistants Maternels

Monsieur le Maire informe rappelle la délibération 31/01 - n° 3 autorisant le maire à signer la convention AMO avec le syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine pour un montant de 3 500 € HT (hors options).

Mme BOURDEAU, du syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine propose de ne plus maintenir la convention d'accompagnement pour la Mam compte tenu de notre décision d'acquisition de modulaire et de basculer la convention vers l'accompagnement dans le montage du dossier pour le Macro Lot du lotissement. Ainsi, le plan de charge du Syndicat Mixte reste inchangé et le sujet sera traité dans les prochaines semaines sans que le délai de gestion nuise à l'avancée du dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 10 voix pour accepte l'annulation de la délibération 31/01 – n°3 en date du 31 janvier 2023.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2023

1) Projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron »

Monsieur le Maire rappelle la délibération 31/01 - n° 3 autorisant le maire à signer la convention AMO avec le syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine pour un montant de 3 500 € HT (hors options).

Mme BOURDEAU, du syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine propose Un projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron » - cette intervention complémentaire a pour objet l'appel à opérateurs pour la réalisation d'un programme de logements sur le macro-lot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la convention : Projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron ».

2) Demande de subvention PANISOL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'association PANISOL pour l'année 2023.

La répartition pourrait se faire au prorata du nombre d'habitants.

Sur les 1221 familles inscrites depuis 10 ans à l'Épicerie sociale, 31 sont de notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de verser 100 € à l'association PANISOL

3) Éclairage public : modification des horaires (cf article page 7)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier l'éclairage public, il précise qu'à certaines heures l'éclairage public n'est pas une nécessité absolue et qu'une mesure d'extinction d'éclairage public pendant des plages horaires peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies.

Il propose les horaires suivants :

- Du 01/09/ au 14/04 :

Tous les jours, sauf le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

Le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

- Du 15/04 au 31/08 :

Pas d'éclairage public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de modifier les horaires de l'éclairage public.

Selon les horaires suivants :

Tous les jours, sauf le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

Le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

- Du 15/04 au 31/08 :

Pas d'éclairage public.

4) Effacement : choix du régime de propriétés du Génie Civil Télécoms

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que depuis décembre 2019, à la suite d'un accord-cadre signé par l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35, les communes doivent choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) pour toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun. Ainsi, il est proposé aux communes soit d'en garder la propriété (convention « option A »), soit d'en laisser la propriété à Orange (convention « option B »).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de choisir la convention « option B »

5) Mise à disposition de foncier destiné à l'accueil de terrains familiaux

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération sur la mise à disposition de foncier destiné à l'accueil de terrains familiaux, conformément au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas prendre la délibération, la commune n'ayant pas de terrain.

6) Demande fonds de concours BPLC pour la rénovation de la Menuiserie de la salle des sports

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 23 mars 2021, Bretagne porte de Loire Communauté a instauré un fonds de concours en investissement à destination des vingt communes membres, sur la base d'une enveloppe globale annuelle de 400 000 €, sur trois ans.

Les travaux éligibles à ce fonds de concours doivent relever des catégories suivantes :

- Voirie ;
- Ecoles ;
- Création ou restructuration d'équipements de proximité et de loisirs ;
- Création ou restructuration d'équipements culturels ;
- Création ou restructuration d'équipements sportifs ;
- Création ou restructuration d'équipements sociaux ;
- Création ou restructuration d'équipements touristiques ;
- Economie d'énergie dans le patrimoine bâti existant ;
- Dynamisme des commerces et des services à la population dans les communes ;
- Aménagement d'aires de co-voiturage ;
- Aménagement de voies douces
- Installation de bornes de recharge ;
- Stationnement ;
- Accessibilité ADAP ;
- Edifices culturels existants ;
- Etudes d'urbanisme ou d'aménagement ;
- Création de nouveaux équipements ou entretien des services communaux ;
- Vidéoprotection ;
- Effacement de réseau.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le fonds de concours en investissement de Bretagne porte de Loire Communauté pour l'exercice 2023 sur le projet de la rénovation des menuiseries de la salle des sports pour un montant de 20 000€.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant estimatif des travaux : 49 685.64 € HT

Fonds de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté
20 000 €

Financement par la commune

29 685.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- adopte le projet de rénovation de la Menuiserie de la salle des sports,
- arrête les modalités de financement suivant le tableau ci-dessus
- autorise le maire à solliciter les fonds de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté et à signer tout document d'y référant

6) Mise en vente de la parcelle ZD 58 à Châtain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de vendre la parcelle ZD 58 au lieu-dit « Châtain ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente la parcelle ZD 58 au lieu-dit « Châtain ».

MARCHÉ ST SULPICE DES LANDES

Ce bulletin est pour nous l'occasion de revenir sur les deux marchés du 1er semestre 2023 qui ont connu un vif succès.

A l'initiative de ce projet, un collectif « super motivé » pour proposer quelque chose de nouveau pour la commune. Nous avons au préalable effectué un petit sondage dans le bulletin municipal et vous nous avez fait de nombreux retours (merci !). Brigitte Thore a relancé Lucie Muller qui en a parlé aux membres de la commission communication (Aurélié Lemouroux, Solène Couvreur, Clément Trihan). Motivés, il nous fallait un expert en communication alors Eric Marsault (chargé de l'administration du Facebook communal) a rejoint le groupe et nous voilà réunis pour vous organiser un évènement qui n'a pas tardé à prendre de l'importance. De 15 exposants en Mars, nous sommes passés à 32 exposants en juin. Notre volonté : Mettre en lumière tous les producteurs, créateurs, artisans locaux qui grâce à leur travail font aussi parler de notre belle commune et ses environs, aux alentours. C'est aussi pour nous l'occasion de vous revoir et quel bonheur de voir à travers les allées du marché des petits groupes se former et des discussions parfois animées voir le jour.

Merci de répondre présent à chaque marché !

L'équipe chargée d'organiser le marché souhaite maintenir cet évènement chaque trimestre. Vous avez été nombreux à nous évoquer le samedi comme journée plus favorable pour prendre le temps de déambuler dans le marché. De ce fait, nous sommes heureux de vous annoncer la date de la prochaine édition : le samedi 23 septembre de 9h30 à 12h30. Parking de la salle des Sports

Saint-Sulpice-des-Landes fête le printemps !

Venez en famille à la rencontre de nos producteurs, artisans locaux, créateurs,...

Bières locales, fromages, pains, agrumes, cuisine africaine, gâteaux,...

Des animations sont également au programme

- Animation surprise pour les enfants
- Dégustation de bières locales pour les plus grands !

Le 24 mars 2023 à partir de 15h30 Place de la Mairie

"La fête du printemps" un événement organisé par la Mairie de Saint-Sulpice-Des-Landes
Date : 24 mars 2023 | Horaires : De 15h30 à 20h00 | Lieu : Place de la Mairie

En savoir plus sur cet événement et suivre toute l'actualité de votre commune : www.facebook.com/mairiesaintsulpicedeslandes35390 ... ou flâchez le QRCode

LE MARCHÉ DE SAINT SULPICE DES LANDES

Parking Salle des Sports
(ou la salle des Sports en cas de pluie)
Le 9 juin 2023 | de 15h30 à 20h00
et à partir de 20h10 un théâtre d'improvisation organisé par Déclia

2EME EDITION

De nombreuses et nombreux exposant(e)s au programme
Vêtements, bijoux, couture, objets décoratifs, onglerie, fleurs, pain, miel, légumes, pâtes bio, tisanes, épices, saucissons, fromages, gâteaux, viandes, cuisine africaine, œufs bio, bières,...

... Des animations seront proposées durant le Marché : des jeux de société pour toutes et tous et pour les enfants des **balades à poney** (2€ le tour).

Un événement organisé par la Mairie de Saint-Sulpice-des-Landes
En savoir plus sur cet événement et suivre toute l'actualité de votre commune : www.facebook.com/mairiesaintsulpicedeslandes35390 ... ou flâchez le QRCode



ADHÉSION AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ : SDE 35

Le SDE c'est quoi ?



Créé en 1964, le Syndicat départemental d'Énergie (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique. Outil de proximité, le SDE35 assure la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et leur dissimulation pour l'ensemble des communes.

Les missions du SDE35 se sont progressivement étoffées et il intervient aujourd'hui dans la gestion de l'éclairage public, le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural, le développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables. La création récente d'Energ'iV, sa filiale 100 % énergies renouvelable confirme l'engagement du SDE35 dans la transition énergétique.

Réunissant les 333 communes d'Illes et Vilaine dont Rennes Métropole, le SDE35 est un acteur public majeur des enjeux énergétique du département. Privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, il oeuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et durable.



Lors du conseil municipal du 22 mai 2023 la commune a adhéré au SDE 35 avec pour objectif premier de faire intervenir des experts pour la gestion de l'éclairage public, au sein du futur lotissement et de bénéficier, par le biais de cette adhésion, de subventions plus conséquentes. Depuis, les adjoints ont rencontré à plusieurs reprises les techniciens du SDE et quelques sujets importants ont été abordés : Passage en LED de l'éclairage public, économie d'énergie etc...

Conscients que le budget communal n'est pas extensible, il appartient aux élus de trouver des solutions. Ce pourquoi au conseil municipal du 22 mai 2023, les élus ont acté la modification des horaires de l'éclairage public à savoir :

- Du 01/09/ au 14/04 :
- Tous les jours, sauf le weekend :
- De 6h30 à 8h30
- De 18h00 à 21h00
- Le weekend :
- De 6h30 à 8h30
- De 18h00 à 21h00
- Du 15/04 au 31/08 :
- Pas d'éclairage public.

Cette modification n'est pas entérinée ! Il s'agit d'un test et pour valider ce nouveau fonctionnement on a besoin de vos retours par mail (mairie@saintsulpicedeslandes35.fr) ou directement dans les boîtes disponibles dans les commerces et en mairie.

COUPON RÉPONSE SDE : VOS AVIS SUR LES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (à remettre dans boîtes prévues à cet effet : Boulangerie, Mairie, Chez Patricia)

CRÉATION D'UN ATELIER NUMÉRIQUE À SAINT SULPICE DES LANDES

À l'occasion d'une réflexion d'une permanence d'aides dans vos usages numériques du quotidien, la municipalité et le service d'animation numérique communautaire souhaite connaître vos habitudes, vos besoins numériques,

·Dans les Espaces publics numériques, nous proposons gratuitement des permanences et des ateliers informatiques sur différentes thématiques numériques.

Cela vous intéresse-t-il sur Saint Sulpice des Landes?

- J'y participe déjà sur les autres communes
- Oui
- Non je ne suis pas intéressé·e

·Parmi ces thématiques lesquelles vous intéressent le plus (4 choix maximum) ?

- Initiation et découverte de l'informatique (découverte de l'ordinateur, que puis-je faire avec ma nouvelle tablette, smartphone ? Comment envoyer des mails, créer et gérer mes fichiers, mes photos...)
- La sécurité informatique (protéger mes données, nettoyer mon ordinateur...)
- Effectuer des démarches administratives et/ou liées à l'emploi (déclaration d'impôts, rédaction d'un CV...)
- Apprendre à utiliser des outils en ligne/des logiciels (réseaux sociaux, podcast, montage photo ou vidéo, musique...)
- Découvrir et échanger autour de la fabrication numérique, monter des projets (brodeuse numérique, imprimante 3D, découpeuse laser...)
- Échanger autour de l'actualité numérique (numérique écologique, les fausses informations, les logiciels libres...)
- Autre chose :
- Je ne suis pas intéressé·e par les ateliers informatiques

Une question, besoin d'un conseil en informatique ? Profitez de ce sondage pour laisser vos coordonnées et votre problématique. Nous pourrons ensemble trouver les solutions.

Vous souhaitez recevoir les programmes des animations et événements du service d'animation Numérique
Adresse mail* :* Dans le respect du Règlement général de protection des données, votre adresse mail ne sera utilisée que pour l'envoi des programmes selon votre choix.

Merci de retourner vos réponses : ·par mail (mairie@saintsulpicedeslandes35.fr) ou directement dans les boîtes disponibles dans les commerces et en mairie.

COUPON RÉPONSE : IDÉES DE THÈMES A ABORDER EN ATELIER NUMÉRIQUE (page complète (à remettre dans boîtes prévues à cet effet : Boulangerie, Mairie, Chez Patricia)

UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR ST SULPICE : DES JEUX EN SOCIÉTÉ

"L'association « Des Jeux en Société » vous donne rendez-vous tous les vendredis dès 20h30 à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Sulpice-des-Landes.

Parce qu'on a parfois les jeux chez soi, mais pas toujours les joueurs, le but de l'association est de réunir tous les vendredi soirs ceux qui souhaiteraient découvrir de nouveaux jeux de société ou partager les leurs : vous pouvez donc venir avec vos propres jeux ou venir tester ceux des autres adhérents.

« Des Jeux en Société » souhaite promouvoir tout type de jeux de société, classiques ou contemporains (jeux de rôle, jeux de plateaux, jeux de figurines, etc.), à l'exception des jeux d'argent. L'adhésion pour un an à l'association est de 5€ par personne, 8€ par duo et 10€ par foyer (trois personnes ou plus), et la première cession est gratuite pour tout le monde.

N'hésitez pas à nous rejoindre au 1 Rue de la Mairie, à Saint-Sulpice-des-Landes (35390) pour partager un moment convivial entre joueurs passionnés, occasionnels ou réguliers, autour de jeux de société.

Dans un souci d'organisation, merci de nous informer de votre participation à la soirée par mail ou par téléphone (SMS ou appel)."



L'association "Des Jeux en Société" vous invite à une :
SOIRÉE JEUX SOCIÉTÉ

Venez partager vos jeux préférés en découvrant de nouveaux

Une soirée pour des joueurs passionnés, occasionnels ou réguliers !

TOUS les vendredis | à partir de 20h30
1 rue de la mairie
35390 St-Sulpice-des-Landes

Soirée hebdomadaire
Restez connectés sur desjeuxensociete.fr

Confirmez votre présence :
par téléphone au 06.95.17.39.42 (SMS ou appel)
ou par mail à l'adresse : desjeuxensociete@kaz.bzh

LES PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Philippe de Péchy, licencié au club des Planeurs d'Ille-et-Vilaine basé dans notre commune, décroche la médaille d'argent au Championnat de France de Vol en Planeur 2023 en classe planeur biplace. La compétition s'est déroulée du 28 mai au 3 juin à Bailleau (28). Les soixante planeurs présents ont pu participer à 5 courses, entre 120 et 300km, au-dessus de la Beauce.

Philippe volait dans un planeur à deux places avec Louis Boudierlique (Amiens). Ce duo représentera la France au Championnat d'Europe en Pologne en août prochain.

En classe des planeurs de moins de 15 mètres d'envergure, Aude Untersee, administratrice des Planeurs d'Ille-et-Vilaine, se classe 26ème. Aude participera au Championnat du Monde Féminin en Espagne en juillet 2023.

Nous leur souhaitons BONNE CHANCE !!



L'UFCA UNION FOOTBALL CLUB DE L'ARON

Petit Bilan de l'assemblée générale de l'UFC ARON qui s'est déroulée le 26 mai dernier :

L'équipe senior a manqué de peu l'accession en D2 après une excellente deuxième partie de saison avec 7 victoires, 2 nuls et 2 défaites pour seulement 12 buts encaissés. Bilan positif et prometteur pour la saison prochaine.

Pour nos jeunes, qui évoluent sous « Le Groupement Jeunes Sud Vilaine », un bel effectif, des enfants très assidus et de bon résultats dans toutes les catégories, une progression des jeunes sur cette deuxième partie de saison après des débuts compliqués.

Les très bons résultats sur les tournois de Pipriac et de Sion les Mines en fin de saison les récompensent.

Pour la saison prochaine, nous recherchons toujours des bénévoles, parents ou ados, pour venir aider les éducateurs de l'OIS lors des différents entraînements jeunes.

Le club tient à remercier tous les supporters, joueurs, parents de joueurs, bénévoles qui nous ont accompagné cette saison.

Pour la saison prochaine le recrutement est déjà lancé, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Sportivement,
Cyrille BOMPOIL
Président UFCA



SOIRÉE JEUX DU
07 AVRIL 2023

Au programme

- Skizo
- Le Couronne d'Émeraude
- 7 Wonders (pas en photo)
- Cascadia

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

L'association des anciens combattants, enfants, élus, habitants de la commune ont assisté à la cérémonie du 8 mai.

A cette occasion, Simon GUÉRIN a reçu la décoration du Soldat de France. Olivier HOREL, Bernard SOREL et Michel CHEVALIER ont reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau.



MATINÉE DU 14 MAI : LES VIEUX MOTEURS FULKÉRIENS AU DÉPART DE ST SULPICE !

Le dimanche 14 mai à 9h45 a eu lieu au départ de notre commune un évènement porté par l'association « Vieux Moteurs Fulkeriens » qui organise un circuit de découverte de la communauté de communes en véhicules anciens. Avant leur départ, nous avons pu profiter de l'exposition de très beaux véhicules de collection.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : EN SAVOIR PLUS SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX

Les travaux de déploiement de la fibre sur notre commune sont toujours en cours sur notre commune.

Pour suivre l'avancée des travaux, il suffit de se connecter à Mégalis Bretagne sur internet via ce lien <https://www.megalis.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit/mon-eligibilite-a-la-fibre-optique/suivre-lavancee-des-travaux/> et de saisir votre adresse.



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : AQUALIA NOUVEAU GESTIONNAIRE

Depuis le 1er janvier 2023, le groupe AQUALIA est votre nouveau gestionnaire du service public de l'eau potable sur le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT), composé des 25 communes du Syndicat.



AQUALIA vous accueille à son Agence située sur la commune du Theil de Bretagne :

– du Lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
– Téléphone de l'agence : 02.23.08.01.89

MISE EN VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ EN ZONE AGRICOLE

Le Conseil Municipal souhaite mettre en vente un terrain agricole d'une superficie de 570 m² situé au lieu-dit Châtain (référence de la parcelle ZD 58). Si vous êtes intéressés, merci de faire une offre à la mairie. Les propositions seront étudiées par le Conseil Municipal.



Janvier à juin 2023

Naissance : 1
Décès : 4
Mariage : 4

Coupon sport 35 :

un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnes-nes âgées de 11 à 15 ans (nées entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S. 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 34 14

Le Département, **mon meilleur sponsor**

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

TERRE DE JEUX 2024

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

OBJECTIF CITOYEN
LE MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

SGA

En Bretagne aussi l'eau devient rare



NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT

Économisons l'eau

Adoptons les écocodes avec bretagne.bhh.fr



INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi : 14h à 17h

Jeudi : fermé

Sur rendez-vous en dehors de ces horaires

Mail : mairie@saintsulpicedeslandes35.fr

Tél : 02 99 72 91 65

Agence postale

Horaires été :

A partir du 10 juillet 2023, l'Agence postale sera ouverte les lundis de 9h à 11h et les jeudis de 17h à 19h.

Du 7 au 27 août 2023, l'agence postale sera fermée.

Horaires habituelles

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h et de 17h à 19h

Tél : 02 99 72 91 20

Bibliothèque

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h30 à 12h

la bibliothèque sera fermée du 7 août 2023 au 20 août 2023

Tél : 02 99 72 91 63

biblio35saintsulpicedeslandes@laposte.net

Déchèterie du

Grand-Fougeray (La Bataillais)

Horaires d'hiver du 01/04 au 31/10

Lundi : 14h à 18h

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Église

En cas de décès s'adresser à Marie-France BESSEICHE

Tél : 02 99 72 94 47

Pour les baptêmes s'adresser à la permanence du Grand-Fougeray

Tél : 02 99 08 40 44

Pour les mariages contacter le presbytère de Messac

Tél : 02 99 34 61 56

Connaissez-vous le métier d'assistante ou assistant familial ?

Les assistants familiaux accueillent, à leur domicile, un ou plusieurs enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Formation, agrément, rémunération, conditions d'accueil, travail en équipe : des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre aux questions des personnes intéressées par ce métier.

Les prochaines réunions d'information auront lieu de 18h à 20h :

§ mardi 27 juin, à Montfort-sur-Meu

§ mardi 19 septembre, à Bain-de-Bretagne

§ mardi 12 décembre, à Bain-de-Bretagne

Inscription obligatoire et informations pratiques au 02 99 02 47 40.

Plus en savoir plus et découvrir les témoignages d'Alexandra et Thierry qui exercent ce métier : rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial



Directeur de publication : Victor LERMITE
Comité de rédaction : Commission communication
Crédits photos : Ville de Saint Sulpice des Landes, Canva, Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine
Conception graphique : service communication
Impression : Edicolor
Dépôt légal : à parution
Tirage : 375 exemplaires



L'UFCA

LA DOMINELAIS / SAINT-SULPICE-DES-LANDES

RECRUTE !

Si toi aussi tu aimes le football, que tu as entre 5 et 50 ans et que tu souhaites rejoindre un club familial avec une bonne ambiance tous les week-ends, n'hésite pas à rejoindre l'UFC Aron !

CONTACTEZ NOUS AU 06-72-16-62-99 OU A 35.554397@FOOTBRETAGNE.ORG

NOUS SOMMES EGALEMENT PRESENT SUR FACEBOOK AINSI QUE SUR INSTAGRAM



UFC Aron



ufcaron